

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 1884-22, 2227-6 ET 2289-4
ENTRÉES EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1884-22 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884, de façon à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture constituant l'enceinte d'une piscine;*
- Règlement numéro 2227-6 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier le montant des amendes fixées pour le stationnement;*
- Règlement numéro 2289-4 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter et de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.*

Ces règlements entrent en vigueur le 19 septembre 2025 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate